



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMPTE RENDU

Paris, le 21 juillet 2023

La mort de l'ITR au profit d'une retraite par capitalisation

Le comité de l'ITR (Indemnité de Retraite Temporaire) s'est réuni le mercredi 19 juillet 2023 à 17h30 au ministère de l'Outre-Mer.

Ce comité est composé de représentants de trois administrations (le cabinet de l'outre-mer qui en a la présidence, le cabinet de la transformation et de la fonction publiques et le cabinet des comptes publics), avec la présence des parlementaires (majoritairement de l'outre-mer) ainsi que les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique.

Pour mémoire, la première réunion s'est tenue le 15 mars 2022 puis le 17 février 2023 et cette réunion est la troisième depuis mars 2022.

A la dernière réunion du 17 février 2023, le président du comité s'était engagé à :

- proposer plusieurs pistes de réflexion pour remplacer le dispositif de l'ITR ;
- instaurer par la loi de finance de 2024 le nouveau dispositif, nous refusant ainsi notre demande de suspendre le dispositif de l'ITR ;
- prendre en compte la situation des contractuels ;
- ouvrir le dispositif à un périmètre géographique élargi (Guadeloupe, Martinique et Guyane).

Sur la méthode et le calendrier :

- les services de l'Etat produiraient des simulations qui seraient adressées aux membres du comité ;
- des réunions bilatérales seraient proposées ;
- le comité serait réuni à nouveau dans la première quinzaine du mois de juin ;
- le dispositif serait soumis aux autorités de décision pour être dans le projet de loi de finances 2024.

Qu'en est-il réellement de ces engagements concernant ce dossier qui aura un impact crucial sur la pension des agents de l'outre-mer ainsi que sur l'économie de ces territoires ?

Entre la réunion du 17 février 2023 où l'administration a pris ces engagements et le mercredi 19 juillet 2023, il ne s'est rien passé ! Il n'y a pas eu de réunion bilatérale avec les organisations

syndicales, aucun document ne faisant l'objet de proposition alternative à l'ITR nous a été adressé et la réunion prévue dans la quinzaine de juin s'est tenue uniquement le 19 juillet.

Le président du comité nous a annoncé à cette réunion du 19 juillet, avec un document projeté et remis sur table :

- Un nouveau dispositif avec une retraite par capitalisation adossée au RAFP (Retraite Additionnel de la Fonction Publique). Une cotisation volontaire des agents sur la base d'une cotisation abondée à part égale 50/50 entre l'employeur et les agents.

Il y aura 2 options d'assiette :

1^{ère} option : Rémunération indexée (pour la part n'entrant pas déjà dans l'assiette RAFP actuelle) plafonnée à 20% du traitement indiciaire brut (TIB), donc assiette RAFP totale portée à 40 % du TIB.

2^{ème} option : 100 % de la rémunération indexée (sur rémunération), pour la part n'entrant pas déjà dans l'assiette RAFP actuelle. Cette proposition a reçu un avis positif du gouvernement.

- le maintien de l'objectif de proposer cette solution au PLF de 2024 après échange avec les membres du comité ;
- le renoncement à élargir le nouveau dispositif aux autres départements d'outre-mer ;
- une priorisation de ce dispositif pour la Polynésie et la Nouvelle Calédonie. La Réunion et Mayotte n'auront plus l'ITR puisqu'en extinction mais ne pourraient même pas bénéficier du nouveau dispositif. Selon les indices de FISHER, critères pris en compte comme support de réflexion, à la Réunion, l'écart entre le coût de la vie et la pension indexée est de 8,9 % contrairement aux Pacifiques où cet écart se situe à 39 %. (voir diaporama ci-joint)

FO Fonction publique avait initié en intersyndicale avec FSU, CFTD, CGT et Solidaires, une demande de report de cette réunion au regard de l'absence des engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la réunion du 17 février 2023. Après un échange téléphonique avec le cabinet et connaissant l'importance du dossier, nous avons décidé d'y participer pour défendre les intérêts des personnels. Quelle déception au regard des annonces faites par rapport aux enjeux économiques et du pouvoir d'achat des personnels ?

Nous avons condamné avec fermeté le fond et la forme. Le fond, sur la proposition inacceptable de l'administration et sur la forme, la méthode qui consiste à nous mettre devant le fait accompli avec des documents remis sur table.

De même, une bonne partie des engagements de l'administration n'a pas été tenue. Il n'y a eu qu'une seule proposition, une retraite par capitalisation adossée au RAFP pour remplacer l'ITR.

Par ailleurs, aucune solution n'a été proposée pour gérer les départs en retraite dès l'application de ce dispositif en attendant que la capitalisation ait un réel effet que nous savons minimes voire ridicule.

Nous faisons le constat que ce gouvernement, après avoir introduit la négociation dans la fonction publique, refuse de la pratiquer. Ce dossier est un sujet syndical et exige une véritable négociation entre les organisations représentatives et l'administration avant toute présentation au comité ITR.

FO Fonction Publique demande à l'ensemble des personnels de l'outre-mer de combattre cette proposition et de nous donner le rapport de force nécessaire pour imposer **notre revendication qui consiste à atteindre un taux de remplacement de 75 % du traitement de base et de l'indexation détenus lors des six derniers mois. Ce droit doit être à effet immédiat comme dans tout système par répartition dont nous sommes très attachés.**

La solution de l'administration ne répond en rien au pouvoir d'achat au regard de la cherté de la vie et elle aura même un effet désastreux sur l'économie locale déjà très fragile.

Le gouvernement par le biais du dossier ITR souhaite prolonger leur réforme des retraites, cette fois-ci en ouvrant très clairement la porte de la capitalisation aux fonctionnaires.

Le lendemain de cette réunion, le Ministre délégué à l'outre-mer a été remplacé. Nous allons saisir immédiatement le nouveau ministre pour engager de véritables négociations.